

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Claude Mauras, maire.

Étaient présents : Mesdames Béatrice LABORDE, Régine LARTIGOLLE, Marie Claude MAURAS, Ginette OYARBIDE, Chantal RANDE et Messieurs Daniel CAZADIS, Vincent RANDE, Pascal TROTTA et Willy SZÜCS.

Était excusée : Béatrice RANDE

Était absent : Patrick FERRER

Chantal RANDE a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente le budget primitif de la commune.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	980 868.55 €	980 868.55 €
Section d'investissement	1 146 128.83 €	1 146 128.83 €
Total	2 126 997.38 €	2 126 997.38 €

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif 2024, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le budget primitif de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Madame le Maire présente le budget primitif de la commune.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	145 597.37 €
Dépenses et recettes d'investissement :	145 581.37 €
Total	291 178.74 €

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif 2024, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le budget primitif du Lotissement qui s'équilibre comme ci-dessus.

VOTE DES TAUX RECTIFICATIF DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2024

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les Collectivités Locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des

impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

A compter de 2023, le taux de la Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les Collectivités Locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Madame le Maire informe l'assemblée que les taux votés au Conseil Municipal du 28 mars 2024 ne sont pas conformes à la législation en vigueur, et doivent être revus.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux votés en 2023.

Le Conseil Municipal, compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 et de les reconduire à l'identique sur 2024, soit :

- Taxe d'Habitation =	19,95 %
- Taxe Foncière sur le bâti =	46,02 %
- Taxe Foncière sur le non bâti =	88,43 %
- Taxe CFE =	27,73 %

VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS **POUR L'ANNEE 2024**

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de subvention à verser aux associations locales et nationales situées à Panjas ou bien ayant un lien direct avec les administrés Panjagais.

Compte tenu de ces demandes, le conseil municipal décide des attributions suivantes :

Associations	2023	2024
Comité des fêtes	2 800	2 800
Parents d'élèves Panjas	300	300
Chasse	300	300
PAC	2 350	2 350
Génération Mouvement	500	500
Tennis Estang	50	50
FNACA	50	50
Basket	50	50
Quilles	200	150
Foot	100	100
Mutuelle pompiers	1 360.80	1 399.68
Association Sport et Loisirs Panjagais	1 100	1 100
Sauvegarde du patrimoine	500	500
Ecole de rugby	600	500

Ecole musique Nogaro	100	100
Renaissance Estangoise	50	100
Comité Régional de l'Armagnac	100	100
Hauts Lieux de Mémoire du Gers		100
TOTAL	10 560.80	10 609.68

Les élus n'ont pas participé au vote pour les associations dont ils sont membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants par association, décide :

- d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus ;
- de dire que les crédits seront inscrits dans le budget 2024.

La séance est levée à vingt-deux heures.

Daniel CAZADIS		Béatrice RANDE	Excusée
Patrick FERRER	Absent	Chantal RANDE	
Béatrice LABORDE		Vincent RANDE	
Régine LARTIGOLLE		Willy SZÜCS	
Marie Claude MAURAS		Pascal TROTTA	
Ginette OYARBIDE			